DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 10 avril 2024 à 18h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel, excusés

Procurations : de Mme CORUK Maud à M. HUOT Daniel
de Mme VEZINIER Marilyn à M. COPPOLA Ernest
de Mme BERGEZ Gilda à M. LETHIER Daniel
de M. JEANNEY Michel à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : Monsieur MAILLOT Dominique

****

Le Maire certifie :
- que la convocation du conseil municipal a été faite le 28 mars 2024;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 18

La liste des délibérations est affichée en mairie. Cette liste des délibérations ainsi que les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune le 12 avril 2024
Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

****

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 20 mars 2024**
2. **Finances : Budgets annexes : Budget Forêt / Budget Murs Nus**

   Vote du budget primitif 2024
3. **FRANCAS : approbation du budget prévisionnel animation enfance – périscolaire 2024**
4. **Finances : budget principal : vote des taux des impôts directs locaux**
5. **Finances : budget principal : vote du budget primitif 2024**
6. **Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**
7. **Informations diverses :**
   - Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
   - Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

****

La séance du conseil municipal débute à 19h10.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du mercredi 20 mars 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal.
Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal.
En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Finances : budgets annexes

2.1. Budget Forêt

2.1.1. Vote du budget primitif 2024

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	95 437.94	44 610.00
Résultat 2023 reporté	0.00	70 627.94
Total de la section de fonctionnement :	**95 437.94**	**115 237.94**
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	27 750.00	40 838.89
Résultat 2023 reporté	7 220.89	0.00
Reste à réaliser 2023	5 868.00	0.00
Total de la section d'investissement :	**40 838.89**	**40 838.89**

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2. Budget Murs Nus

2.2.1. Vote du budget primitif 2024

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	48 500.12	17 710.00
Résultat 2023 reporté	0.00	30 790.12
Total de la section de fonctionnement :	**48 500.12**	**48 500.12**
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	109 600.00	112 392.01
Résultat 2023 reporté	0.00	5 507.99
Reste à réaliser 2023	8 300.00	0.00
Total de la section d'investissement :	**117 900.00**	**117 900.00**

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. FRANCAS : Approbation du budget prévisionnel animation enfance – périscolaire 2024

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel « Animation enfance – périscolaire 2024 » de l'association des FRANCAS du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 294 359 €.

La participation communale s'élève à 80 828 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour et 1 abstention:

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants liés à ce budget

4. Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.
Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu des investissements programmés et consécutivement à la réunion de la commission des finances du 4 avril 2024, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de chacune des trois taxes de 2.5 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'augmenter le taux des trois taxes de 2.5 % et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.79 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.20 %

- chargent Monsieur le Maire :

  - ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - ✓ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Finances : budget principal

4.1. Vote du budget primitif 2024

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2024 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 458 500.00	1 213 933.95
Résultat 2023 reporté	0.00	528 966.05
Total de la section de fonctionnement :	**1 458 500.00**	**1 742 900.00**

INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	501 650.00	691 021.40
Résultat 2023 reporté	187 462.25	0.00
Reste à réaliser 2023	14 995.51	13 086.36
Total de la section d'investissement :	**704 107.76**	**704 107.76**

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

6. Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2022-64 en date du 17 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'adopter, à l'unanimité, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature M57 développée pour son budget principal et ses budgets annexes.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à procéder en 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'ensemble des budgets : principal, murs nus et forêt.

7. Informations diverses

✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificats d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décisions de DP	EDF ENR	4 Rue Guillaume PAUTHIER	Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 20 m² sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture de la maison de M. BAUER Didier -	Accordé le 20/03/2024
	M et Mme DUFFET Yannick et Clémence	9 Rue de la source	Extension de la maison de 19.80 m², côté sud-ouest	Accordé le 25/03/2024
	SASU EDF ENR	10 Grande Rue	Installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 12 m² en surimposition à la toiture de la maison de M et Mme RUFFIN Emmanuel et Peggy	Accordé le 28/03/2024

	SA ENEDIS	Lieu-dit Champs du Fourneau	Mise en place d'un poste de distribution / transformation d'énergie pour les 4 projets d'installation de panneaux photovoltaïques du GAEC BALANCHE	Classé sans suite le 03/04/2024
	M. JUPILLE Serge	7 Rue des Noyers	Installation d'une pergola en aluminium gris anthracite en façade Nord-Ouest sur terrasse existante	Accordé le 02/04/2024
	SAS ENERGIE VERTE MAISON	8 Rue du Clos du Verger	Installation de 12 panneaux solaire en surimposition à la toiture de la maison de Mme CASTILLE Françoise d'une surface de 24.89 m^2	Accordé le 08/04/2024
Dépôt de DP	Madame REGNIER Coralie	7 Rue des Essarts	Construction d'une piscine hors sol en bois d'une superficie de 22.80 m^2	
	Monsieur PERSONENI Stéphane	3 Rue des Champs Grosbois	Construction d'une piscine enterrée d'une superficie de 24 m^2	
	SARL AMS 25	Société Médi services 8 Rue du Clousey – ZAE du Clousey	Ravalement partiel des façades, Création d'ouvertures, d'un abri d'entrée et d'une casquette en bois	
	Monsieur BOURGEOIS Jean-Paul	39 Bis rue de la Gare	Construction d'un abri de jardin de 18.90 m^2 et d'un claustra en bois en limites de propriété	

	Pétitionnaire	**Références cadastrales et objet**	**Adresse du terrain**	**Décision**
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SCP DURGET BINDA LAURENT	Section AH n°82 (Vente LHUILLIER Daniel/ GROGNET Victor – PEPE Charline)	8 Grande Rue	Traité le 08/04/2024

	SELARL CUSENIER LAMBERT LAFAY	Section AE n°92 et n°75 (Vente TOITOT Pauline et SCI JT2L)	6 Rue du Stade	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	DURGET BINDA LAURENT	Section AH n°82 (Vente LHUILLIER Daniel/ GROGNET Victor – PEPE Charline)	8 Grande Rue	Refus de préempter le 08/04/2024
	Maître Thibaud CUSENIER	Section AE n°92 + n°75 (Vente TOITOT Pauline et SCI JT2L)	6 Rue du Stade	

✓ Commandes effectuées

Objet : Contrat annuel d'entretien de la chaudière à granulés des appartements 4 Rue de l'église
Titulaire : SAS CUCHEROUSSET
Montant : 438.88 € TTC / an

Objet : Commande et tir des feux d'artifice du 14 juillet 2024
Titulaire : PYRAGRIC Industrie
Montant : 3 820 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 22 mai 2024 à 19h30**

Le secrétaire,

Dominique MAILLOT

Le Maire,

Daniel HUOT